académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avignon, le 7 septembre 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les principaux de collège

s/c de Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
- des Bouches-du-Rhône
- des Hautes-Alpes
- des Alpes-de-Haute-Provence

Pôle académique des bourses nationales

Dossier suivi par
Christine MERCIER
Téléphone
04 90 27 76 77
Fax
04 90 27 76 38
Mél.
christine.mercier
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Campagne bourse de collège public 2015-2016 : report date

Références : Circulaire n°2015-149 du 31 août 2015 parue au B.O. du 3 septembre 2015

J'attire votre attention sur la circulaire n°2015-149 du 31 août 2015 parue au B.O. du 3 septembre 2015 relative à la politique d'aide sociale des établissements scolaires. La date limite de dépôt dans les collèges des dossiers complets de demandes de bourses de collège pour l'année scolaire 2015-2016 fixée au 30 septembre dans la circulaire n° 2015-089 du 12 juin 2015 (BO du 18 juin 2015) est reportée au début des vacances de la Toussaint, soit le 17 octobre 2015.

La décision politique de reporter cette date limite a pour motivation essentielle de limiter le non-recours aux bourses pour des familles qu'il est nécessaire d'accompagner pour présenter leur demande.

Le report de cette date ne signifie pas que toutes les familles doivent attendre le 17 octobre pour déposer leur demande. Comme chaque année, la majorité des dossiers seront déposés d'ici fin septembre. Je vous invite à instruire tous les dossiers déjà reçus au 30 septembre, à notifier les décisions et à poursuivre les instructions au fil de l'arrivée des demandes en octobre. Cela vous permettra de faire une première constatation avant les vacances de Toussaint. Les derniers dossiers reçus au 17 octobre, une fois instruits et notifiés pourront faire l'objet d'une reconstatation après les vacances de Toussaint, afin d'intégrer pour ces élèves les bourses attribuées.

DIRECTION ACADÉMIQUE DE VAUCLUSE

Dominique BECK